

■ DATE

Mardi 27 novembre 2018, de 13h30 à 17h45
Drink de clôture à 17h45.

■ LIEU

Bibliothèque royale
Boulevard de l'Empereur, 4 - 1000 Bruxelles
Entrée par le Mont des Arts

■ FRAIS D'INSCRIPTION

115 € TTC Prix préférentiel d'inscription au colloque pour les abonnés à la Revue et pour les membres de l'IJE

160 € TTC Prix d'inscription au colloque

185 € TTC Prix d'inscription au colloque avec nouvel abonnement à la revue *Droit pénal de l'entreprise* pour l'année 2019 (prix de l'abonnement 2019 : 220 €)*

*L'abonnement couvre l'année civile. Il est prolongé automatiquement sauf résiliation avant échéance. La remise ne vaut que pour la première année d'abonnement.

■ DOCUMENTATION

Les participants recevront le numéro 2018/4 de la revue *Droit pénal de l'entreprise* contenant les actes du colloque.

■ INSCRIPTIONS

Uniquement en ligne : www.larciergroup.com > Formations

■ PUBLICS VISÉS

Avocats, magistrats, secteur bancaire, experts-comptables, juristes, dirigeants d'entreprise et responsables de la conformité.

■ FORMATION PERMANENTE

Les demandes d'agrément ont été introduites auprès d'AVOCATS.BE et de l'IEC. La demande d'intervention a été formulée auprès de l'IFJ.

■ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Larcier Formation
formation@larciergroup.com
Numéro gratuit : 0800 39 067



Scannez et
inscrivez-vous



Les 10 ans de la crise financière

Colloque de la revue
**Droit pénal
de l'entreprise**

Mardi 27 novembre 2018
Bruxelles



Le Comité de rédaction de la revue *Droit pénal de l'entreprise*, en partenariat avec Larcier Group, a le plaisir de vous annoncer l'organisation le 27 novembre 2018 à la Bibliothèque royale du colloque anniversaire des 10 ans de la revue.

Le thème choisi pour ce colloque nous replace à la même époque aux Etats-Unis où Bernard Madoff fut arrêté par le FBI dans le contexte d'une escroquerie internationale sans précédent. De la même manière, l'Europe fut confrontée à la plus grande crise financière depuis la Grande Dépression et ce, par la malice de certains créateurs de produits financiers toxiques.

En cela, le thème sera celui de la grande délinquance financière décliné comme suit :

- Le droit pénal de l'entreprise
- Le blanchiment et la confiscation
- Le droit pénal financier
- Le droit pénal fiscal
- Les crypto monnaies
- Le Code de droit économique

Une publication dans le numéro 2018/4 de la revue est également prévue.

13h30 ■ **Accueil des participants**

13h45 ■ **Guest Key Note Speaker**

14h00 ■ **Introduction : contextualisation des 10 ans de la crise financière**, par Amaud LECOQ, *Managing Partner C4B, Juge suppléant au Tribunal de première instance du Hainaut, et Charles-Éric CLESSE, Auditeur du travail du Hainaut, Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, Rédacteur en chef de la revue Droit pénal de l'entreprise*

14h30 ■ **L'évolution sécuritaire du droit pénal de l'entreprise**, par Adrien MASSET, *Avocat au barreau de Verviers, Professeur à l'Université de Liège, et Patrick THEVISSEN, Avocat au barreau d'Eupen, Maître de conférences à l'Université de Liège*

15h00 ■ **Blanchiment et confiscation : enjeux et perspectives**, par Christian DE VALKENEER, *Procureur général près la cour d'appel de Liège, Professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain, et Véronique TRUILLET, Substitut du procureur général près la cour d'appel de Liège*

15h30 ■ **Droit pénal financier : quoi de neuf depuis la crise de 2008 ?**, par Didier WILLERMAIN, *Avocat au barreau de Bruxelles, Maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles*

16h00 ■ **Pause-café**

16h15 ■ **Le droit pénal fiscal**, par Sabrina SCARNA, *Avocat au barreau de Bruxelles, Chargée de conférences à l'Executive Master en gestion fiscale de la Solvay Brussels School of Economics and Management, Chargée de cours à la formation interuniversitaire en droit pénal des affaires (UCLouvain, ULB et Uliège)*

16h45 ■ **Les risques de blanchiment de capitaux liés aux crypto monnaies**, par Paul-Emile GILLAIN, *Inspecteur analyste à la CTIF*

17h15 ■ **Le dispositif pénal du Code de droit économique : utilité et objectifs**, par Philippe LAMBRECHT, *Administrateur-secrétaire général de la Fédération des entreprises de Belgique, Professeur à l'Université catholique de Louvain*

17h45 ■ **Drink**